

de privilège, puisqu'on m'a mis en cause mardi au cours du débat sur le Règlement et la procédure de la Chambre.

Je n'avais aucune intention de participer au débat sur les changements proposés au Règlement, car j'en suis entièrement satisfait quant au fond et à la forme. Toutefois, c'est le premier ministre qui m'a donné l'idée de prendre la parole quand il a déclaré, mardi dernier, qu'il parlait dans le cadre d'un débat sur un amendement à la résolution à l'étude mais, nous a-t-il signalé, cela lui donnait l'occasion de prendre la parole et de s'étendre un peu sur d'autres questions qui ne se rattachaient pas strictement à l'amendement.

Cet article de la résolution limitera sans aucun doute les occasions de soulever des questions de privilège dans l'avenir, et me souvenant que cet après-midi, le député de Saint-Jean-Albert a dit qu'il posait une question parce que, dorénavant, le temps serait peut-être tellement limité qu'il ne pourrait plus la poser, je prends la parole pour soulever une question de privilège parce que mes chances de le faire seront peut-être moins bonnes à cause de l'article 6 que pourtant j'appuie de tout coeur.

Le 28 mai, j'ai posé à la Chambre une question où j'exposais un sentiment personnel. J'ai demandé au ministre de la Justice si son ministère ou le cabinet:

...avaient déjà envisagé de frapper d'illégalité la communication, par un organe d'information, des noms des accusés avant qu'ils aient été reconnus coupables. Personnellement, je suis d'avis qu'on ne devrait pas le faire tant que la culpabilité n'a pas été établie.

J'ai demandé au ministre si on avait songé à accorder un traitement aussi juste et, dans sa réponse tout à fait logique et sereine, le ministre a dit:

Je dois dire, monsieur l'Orateur... que c'est l'une des questions qui retiennent actuellement mon attention.

Toute de suite, des gens se sont levés pour harceler le ministre comme s'il avait fait une déclaration épouvantable; les journaux de tout le pays s'en sont tout de suite emparés et ont commencé à crier sur les toits que la liberté de la presse était menacée, qu'il fallait mobiliser l'armée, la marine et l'aviation parce qu'on s'en prenait à la liberté de la presse.

Le ministre a donné une réponse bien franche et il a ajouté:

...mais il faut également respecter la liberté des gens et, dans le cas des jeunes, le Code criminel prévoit déjà que leurs noms ne doivent pas être divulgués aux journaux. Ce n'est sûrement pas là restreindre la liberté de la presse.

Mardi dernier, l'honorable député de Prince-Albert, qui a prononcé un discours de valeur sur la fonction du Parlement et

l'efficacité de l'institution, en a profité pour s'écarter du sujet et évoquer directement la proposition que j'avais faite en formulant ma question. A un moment donné, il a déclaré, et je cite un passage de la page 2106:

Dans tout le pays, des clameurs se sont élevées. J'ai été choqué de l'idée.

Monsieur le président, je voudrais souligner que mes commettants de York-Humber ne m'envoient pas ici pour éviter de choquer l'honorable député de Prince-Albert.

Puis-je déclarer qu'il est dix heures?

L'hon. M. McIlraith: Avant de dire qu'il est dix heures, je me demande si je pourrais faire consigner au compte rendu les amendements apportés au divers articles.

Des voix: Oui.

L'hon. M. McIlraith: Je propose que l'article 2...

L'hon. M. Churchill: Vous voulez dire que vous voulez maintenant proposer les amendements?

M. le président: A l'ordre! En ce moment, le ministre donne-t-il simplement lecture des amendements pour qu'ils soient consignés au compte rendu?

L'hon. M. McIlraith: J'avais compris qu'en théorie ils pouvaient tous faire l'objet d'une motion parce qu'il s'agit d'une seule résolution. Je croyais qu'il serait souhaitable que les députés les aient tous, mais si je ne fais qu'en donner lecture, ils ne paraîtront pas demain dans les *Procès-verbaux*.

M. Knowles: De toute façon, les amendements apportés en comité ne sont pas consignés aux *Procès-verbaux*.

L'hon. M. Churchill: Consignez-les au hansard.

• (10.00 p.m.)

L'hon. M. McIlraith: En effet, mais je persiste à rappeler, et à bon droit, que le comité est actuellement saisi d'une résolution, que nous sommes convenus de l'étudier paragraphe par paragraphe et avons procédé ainsi. Je crois que c'était la façon raisonnable et satisfaisante, la bonne façon, pour la Chambre, de débattre cette résolution.

M. Knowles: Monsieur le président, je crois que personne ne contredit le président du Conseil privé à ce sujet. Mais n'est-il pas exact que s'il a deux, trois ou quatre amendements à proposer, ce sont peut-être tous des amendements relatifs à une résolution, mais qu'il ne peut les proposer toutes à la fois? Il doit faire adopter chaque amendement avant d'en proposer un autre. C'est pourquoi j'ai proposé qu'il en donne simplement lecture.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur le président, je puis facilement les fondre tous en un seul,